

Les Andelys, le 20 septembre 2018

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,
à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées,

Mesdames et Messieurs les enseignants
des secteurs de collège :

Victor Hugo et Pablo Picasso à Gisors,
Louis Anquetin à Etrépagny, Rosa parks
et Roger Gaudeau aux Andelys.



direction des services
départementaux
l'éducation nationale
Eure

Inspection
de l'Éducation Nationale
Circonscription des
ANDELYS

Téléphone
02. 32.08.96.90

Mél.
0271031z@ac-rouen.fr

Maison de l'Etat
10, rue de la Sous-Préfecture
27705 LES ANDELYS

Objet : Note de service n° 4 - Conseil de cycle 3 et conseil d'école/collège sur les secteurs des collèges Gaudeau, Rosa Parks aux Andelys, Victor Hugo et Picasso à Gisors et Louis Anquetin à Etrépagny

1- Les conseils de cycle 3

Depuis la rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 de chaque école ou de RPI peut accueillir des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles peuvent participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur. Ce temps de présence est à décompter des obligations de service dans le cadre des 108 h.

Cet aménagement du fonctionnement des instances pédagogiques des écoles et des collèges, en favorisant les échanges de pratiques inter-degrés, doit permettre d'apporter une réponse efficace à l'enjeu qui réunit tous les acteurs : anticiper et prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages pour faciliter la réussite de tous.

2- Conseils école-collège

Le conseil école-collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il ne se limite pas à assurer la liaison entre la classe de CM2 et celle de sixième, désormais associées au sein d'un même cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}).

- La composition du conseil école-collège

Le conseil école-collège est constitué par :

- le Principal du collège ou son adjoint
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant
- des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège
- des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège

Le Principal du collège et l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

- Les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

- une présidence conjointe premier et second degré assurée par le Principal du collège et l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de circonscription du premier degré ;
- des rencontres régulières : il se réunit au moins deux fois par an ;
- une organisation souple, notamment grâce au travail confié aux commissions désignées par le conseil école-collège, pour la mise en œuvre des projets prévus.

3- Le premier conseil de cycle3 de l'année scolaire 2018-2019

Sur chacun des collèges, il sera consacré à :

- Bilan de la rentrée en 6^{ème}
- Les PPRE
- Les axes de travail de l'année
- Calendrier des réunions de l'année

Collèges	Dates	Horaires
Louis Anquetin (Etrépagny)	11 octobre 2018	17h00-18h30
Roger Gaudeau (Les Andelys)	4 octobre 2018	17h00-18h30
Rosa Parks (Les Andelys)	16 octobre 2018	17h00-18h30
Victor Hugo (Gisors)	15 octobre 2018	17h00-18h30
Pablo Picasso (Gisors)	8 octobre 2018	17h00-18h30

L'inspecteur de l'Éducation nationale,

Patrice LANGLAIS